



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

1. Lors de sa séance tenue le 21 avril 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1089 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville pour des travaux d'aménagement d'un écran antibruit le long de la Route 116 Est, entre les rues Caumartin et Moreau, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 25 mai au 8 juin 2020, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 juillet 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 29 juillet 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière